

Délibération

**Avis de la CCIRS
sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
de la Communauté de communes de Haute Saintonge**

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge, régulièrement consultée à distance, de mercredi 25 septembre à 11h à vendredi 27 septembre 2019 à 11h, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Haute Saintonge en date du 10 juillet 2019, approuvant le projet de SCOT de la Communauté de Commune de la Haute Saintonge ses annexes,

Vu les articles L153-16, L132-7 et R153-4 du Code de l'Urbanisme, mentionnant les conditions dans lesquelles la CCIRS est amenée à rendre un avis sur le projet, en qualité de Personne Publique Associée,

Vu le Règlement intérieur de la CCIRS en vigueur, et notamment l'article C2-S1-SS2 -7 sur la consultation à distance de l'assemblée générale,

Considérant le projet de SCOT de la Communauté de Commune de la Haute Saintonge ses annexes,

Considérant les commentaires émis par les chefs d'entreprises élus et associés de l'antenne CCIRS de Jonzac,

Expose les éléments suivants :

- Les recommandations et prescriptions présentées dans le projet de Schéma de Cohérence Territoriale tirent parti de l'implantation géographique des communes de la Haute Saintonge en retro littoral sur la façade Atlantique et aux portes de la Dordogne.
- L'architecture du territoire avec la création de Pôles Economiques de niveaux différents renforceront le développement économique et favoriseront la création d'entreprise :
 - Pôles stratégiques : renforcer le rôle de locomotive
 - Pôles d'irrigation : rôle de relai économique
 - Pôles de proximité : maintenir et assurer une offre complémentaire
- La réussite de ce maillage territorial se fera avec le développement de l'accès au numérique sur l'ensemble des secteurs permettant la transition numérique de l'économie locale.
- Le développement de formation en proximité sur le territoire de la Haute-Saintonge assurera un accès aux connaissances et à la préservation des savoir-faire.

- Le SCOT doit maintenir un équilibre et une complémentarité entre le commerce de périphérie le commerce de proximité. La création de pôles commerciaux majeurs, relais ou de proximité permettront de répondre à cette problématique.

Emet l'avis suivant :

La CCI Rochefort et Saintonge émet un avis **favorable** sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute Saintonge.

Autorise :

Le Président de la CCIRS à transmettre cet avis au Président de la Communauté de Commune de la Haute Saintonge.

CCI Rochefort et Saintonge - DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale,
consultée à distance du 25 septembre à 11h au 27 septembre 2019 à 11h

Nombre de votants (= quorum)

Nombre de voix POUR

Nombre de voix CONTRE

Nombre d'ABSTENTIONS

24 25
0
1

Gérard Filoche

Secrétaire

Hervé Fauchet

Président